

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1989)

Rubrik: Europe et Amérique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

En 1989, le CICR est resté en relation avec la plupart des gouvernements et des Sociétés nationales d'Europe et d'Amérique du Nord. Plusieurs missions ont été effectuées par le Président, des membres du Comité et de nombreux collaborateurs afin de faire mieux comprendre les fondements juridiques de l'action du CICR, de présenter ses activités sur le terrain et les difficultés qu'il y rencontre parfois et, selon les cas, de sensibiliser leurs interlocuteurs à la question de la ratification des Protocoles additionnels, de rappeler la communauté internationale à ses obligations conventionnelles, ou encore d'obtenir un soutien financier proportionnel à l'augmentation du volume des interventions humanitaires.

C'est ainsi que des collaborateurs du CICR se sont rendus au Danemark, en Finlande et en Suède (en novembre), ainsi qu'en Islande (en mai) afin de rencontrer les autorités et les responsables des Sociétés nationales pour, d'une part, obtenir une augmentation des contributions, d'autre part, encourager les efforts des Sociétés nationales en matière de recrutement de personnel à mettre à la disposition du CICR. Les questions de financement et de soutien des Sociétés nationales ont aussi été évoquées lors de missions aux Pays-Bas et au Luxembourg (en décembre).

Dans ce même contexte, le président du CICR s'est rendu par deux fois à Bruxelles, en février et en décembre, pour s'entretenir de l'appui que la Communauté européenne apporte aux activités du CICR, sous forme de contributions en espèces et en nature. M. Sommaruga a ainsi rencontré les principaux responsables des secteurs concernés, comme M. Abel Juan Matutes, membre de la Commission des Communautés européennes et responsable des relations Nord-Sud, de la politique méditerranéenne et des liens avec l'Amérique latine, les vice-présidents de la Commission, MM. Frans Andriessen, responsable des relations extérieures et de la politique commerciale, Manuel Marin, en charge de la coopération, du développement et de la pêche, et Martin Bangemann. Le président Sommaruga a aussi eu des entretiens approfondis avec les présidents successifs du Comité des représentants permanents auprès des Communautés européennes (COREPER), M. Westendorp, ambassadeur d'Espagne, et M. Vidal, ambassadeur de France.

Enfin, par le biais de son Agence centrale de recherches, le CICR a continué à traiter des demandes relatives à la Seconde Guerre mondiale.

BELGIQUE

Le président du CICR s'est rendu deux fois à Bruxelles en 1989. La première mission, en février, avait pour but

principal de participer à la célébration du 125^e anniversaire de la Croix-Rouge belge, doyenne des Sociétés nationales. Outre la participation à cette cérémonie, le président du CICR a rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Léo Tindemans, avec lequel il a discuté de la ratification des Protocoles, de la contribution belge au budget du CICR et de diverses questions opérationnelles. Cette mission présidentielle, qui a aussi comporté des entretiens avec des responsables de la Communauté européenne (*voir ci-dessus*), s'est terminée en Flandre, où la communauté flamande de la Société nationale avait organisé une cérémonie.

Lors de sa deuxième mission à Bruxelles, en décembre, le président du CICR, outre ses contacts avec divers interlocuteurs de la Communauté européenne (*voir ci-dessus*), s'est longuement entretenu avec des hauts responsables de la Croix-Rouge de Belgique.

BULGARIE

Le 8 juin, le vice-président du conseil d'Etat, M. Jaroslav Radev, a été reçu au siège du CICR. La discussion a notamment porté sur l'exode des Bulgares musulmans en direction de la Turquie et sur les problèmes humanitaires que cette situation pouvait poser. A mi-juillet, le délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord s'est rendu à Sofia, où il a rencontré les principaux responsables de la Société nationale, avec qui il a traité de ce même sujet.

Le 26 novembre au 1^{er} décembre, un délégué spécialisé dans la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées a participé à un cours destiné à une centaine d'officiers supérieurs de l'armée bulgare. Ce cours, organisé par la Croix-Rouge bulgare et le ministère de la Défense en collaboration avec le CICR, était le premier du genre à être dispensé à des officiers d'une armée du Pacte de Varsovie.

CANADA

Le CICR a poursuivi ses efforts pour faire connaître le droit international humanitaire, par l'intermédiaire du délégué basé à New York et spécialisé en diffusion; celui-ci a participé à des séminaires de formation de la Croix-Rouge canadienne, ainsi qu'à un cours, organisé pour la Marine canadienne à l'intention de 350 officiers, à Halifax, en Nouvelle-Ecosse, en août. Le cours était le premier du genre au Canada, où, en outre, le délégué du CICR participe chaque année au cours de droit de la guerre destiné aux juristes militaires, à Cornwall (Ontario).

ESPAGNE

On se souvient que depuis 1986, le CICR avait entamé un dialogue avec les autorités espagnoles dans le but d'obtenir l'accès aux lieux de détention dépendant du ministère de l'Intérieur (détenus en période d'interrogatoire dans les postes de la Police nationale et les casernes de la Garde civile), en sus des visites effectuées régulièrement dans les prisons dépendant du ministère de la Justice depuis 1972 (dernière série de visites en mai 1986). Dans le cadre de ces démarches, un délégué avait été posté à Madrid pendant le dernier trimestre de 1988. Comme la question de l'accès aux lieux de détention dépendant du ministère de l'Intérieur n'avait toujours pas été résolue à la fin de l'année, malgré des assurances répétées d'un accord sur son principe, formulées au plus haut niveau par le gouvernement espagnol, le CICR a rappelé son délégué et remis un mémorandum aux autorités espagnoles, le 14 mars 1989, afin de leur présenter un bilan de la situation, à la lumière de ces deux années de démarches. Il a été convenu de part et d'autre de s'accorder une période de réflexion avant de ré-examiner ce dossier.

Par ailleurs, un délégué du CICR, spécialiste de diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées, s'est rendu à Madrid en avril pour dispenser son enseignement à 50 officiers, lors d'un cours de droit de la guerre organisé par la Croix-Rouge espagnole en collaboration avec le ministère de la Défense.

Début décembre, le président du CICR a assisté à Madrid à l'Assemblée générale de la Société nationale et y a prononcé un discours lors de la séance de clôture.

ÉTATS-UNIS

Le président du CICR, accompagné du directeur des Opérations, M. Pasquier, a effectué une mission à Washington, du 14 au 17 mai, au cours de laquelle il a été reçu par le président des Etats-Unis, M. George Bush. Les représentants du CICR ont exprimé à celui-ci leur gratitude pour l'appui financier accordé au CICR par les autorités américaines; ils ont également émis le vœu que cette contribution soit augmentée au vu de l'accroissement des activités opérationnelles exercées par le CICR dans de nombreuses régions du monde. La ratification par le gouvernement américain des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève a également fait l'objet d'un échange de vues, de même que la mobilisation humanitaire et les activités en cours du CICR. Le président des Etats-Unis a assuré le président du CICR qu'il pouvait compter sur la poursuite du soutien diplomatique et financier des Etats-Unis.

Au Département d'Etat, MM. Sommaruga et Pasquier ont rencontré M. Eagleburger, Secrétaire d'Etat adjoint, et plusieurs Secrétaires d'Etat assistants avec lesquels les

implications financières des activités opérationnelles du CICR ont été discutées.

Les représentants du CICR ont également rencontré le sénateur Pell, président de la Commission des Relations extérieures du Sénat, ainsi que quatre membres de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants, accompagnés de plusieurs collaborateurs. Ceux-ci se sont déclarés favorables à une augmentation de la contribution financière américaine. Cette rencontre a été aussi l'occasion d'évoquer le mandat et les activités du CICR.

MM. Sommaruga et Pasquier ont enfin effectué une visite au siège de la Croix-Rouge américaine, où ils ont été accueillis par le président, M. Schubert, et ses principaux collaborateurs.

Les contacts avec la Société nationale ont d'ailleurs été soutenus en 1989. En mai, un membre du Comité, Mme Kraus-Gurny, a assisté à la Convention de la Croix-Rouge américaine, à Houston (Texas), à l'invitation de cette Société nationale. Plus tard, en septembre, un autre membre du Comité, M. Pierre Keller, a effectué aux Etats-Unis une mission de dialogue avec la Société nationale, au cours de laquelle il a rencontré les principaux responsables de celle-ci.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses efforts pour faire mieux connaître le droit international humanitaire et les principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Concernant la diffusion auprès des forces armées, le CICR, comme il le fait depuis 1985, a de nouveau pris part, à titre d'enseignant, aux cours de droit de la guerre mis sur pied par le corps des «Marines». Des conférences ont également été données devant des officiers supérieurs des trois armes. Par ailleurs, plusieurs académies militaires organisant des programmes d'enseignement pour officiers étrangers ont offert au CICR la possibilité de mieux se faire connaître.

La coopération avec la Croix-Rouge américaine est restée un volet important d'activités: outre les nombreux exposés présentés à diverses sections de la Société nationale, le CICR a participé à des cours destinés aux formateurs de la Croix-Rouge américaine.

Des journées d'information et des conférences ont également eu lieu pour d'autres catégories de publics; universités, organisations non gouvernementales, administration fédérale, associations d'anciens combattants, etc.

FRANCE

A l'occasion du Colloque des Sociétés nationales de la Croix-Rouge des Etats membres de la Communauté européenne à Paris, en mars (voir le chapitre *Participation à des réunions de Sociétés nationales*), le président du CICR a été reçu par le ministre français des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, avec qui il a discuté des activités opérationnelles du CICR et de leur financement.

HONGRIE

Pendant l'été 1989, la Hongrie s'est trouvée face à un problème nouveau, la présence dans ses frontières de centaines de ressortissants de la République démocratique allemande (RDA) qui voulaient gagner la République fédérale d'Allemagne (RFA). La Croix-Rouge hongroise a pris en charge ces personnes sur le plan humanitaire, organisant des camps pour les héberger en attendant une solution. Le CICR, pour sa part, a été sollicité par les gouvernements hongrois et allemand de RFA pour intervenir dans un cas. C'est ainsi qu'il a établi des titres de voyage pour 105 ressortissants de RDA qui ont été transférés en Autriche, avant de se rendre en République fédérale d'Allemagne le 24 août. Le délégué général adjoint pour l'Europe et l'Amérique du Nord a analysé la situation avec les autorités allemandes de RFA et hongroises, lors de visites à Bonn et à Budapest en septembre. Suite à la décision de la Hongrie d'ouvrir ses frontières et de laisser partir librement les ressortissants de RDA qui le désiraient, décision qui a pris effet le 11 septembre, l'intervention du CICR n'était plus requise.

ITALIE

Du 23 au 28 novembre, le président du CICR a séjourné à Rome, où il a été reçu par le président du Conseil, M. Andreotti, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, M. de Michelis, et le ministre de la Santé, M. de Lorenzo. Les activités opérationnelles du CICR ont été exposées, ainsi que les besoins financiers de l'institution. Au cours de sa mission, le président Sommaruga a aussi rencontré les dirigeants de la Société nationale et prononcé un discours devant la Convention des composantes volontaires de la Croix-Rouge italienne.

POLOGNE

Un membre du Comité, Mme Anne Petitpierre, a assisté à la célébration du 70^e anniversaire de la Croix-Rouge polonoise (voir sous *Participation à des événements commémoratifs de Sociétés nationales*), en novembre, et saisi l'occasion de rencontrer un responsable du ministère des Affaires étrangères, avec qui a été abordée la question de la ratification des Protocoles additionnels.

PORTEUGAL

A l'invitation du gouvernement portugais, le président du CICR s'est rendu au Portugal en novembre. A cette occasion, il s'est entretenu avec le président de la République,

que, M. Mário Soares, ainsi qu'avec le Premier ministre, M. Aníbal Cavaco Silva, le ministre des Affaires étrangères, M. João Salvador Pinheiro, et le secrétaire d'Etat au ministère de la Défense, M. Eugénio dos Santos Ramos. Les entretiens ont porté sur quelques activités opérationnelles du CICR et leur financement, comme celles déployées à Timor-Est, en Angola et au Mozambique, ainsi que sur la ratification des Protocoles additionnels.

Le président Sommaruga a aussi eu de nombreux contacts avec les responsables de la Croix-Rouge portugaise, en particulier avec son président, le Dr Luis Gonzaga Ribeiro.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

En juin, le président du CICR s'est rendu à Neumünster, dans le nord du pays, en réponse à une invitation de la Croix-Rouge allemande en RFA, pour participer au «Schleswig Holstein Tag». Il y a prononcé un discours dans lequel il a rappelé que la guerre des Duchés, qui avait touché cette région 125 ans auparavant, avait vu la première mission sur le terrain de délégués du CICR et la première utilisation du brassard à croix rouge dans un conflit armé. Il a également donné une conférence à Kiel.

Le délégué général pour l'Europe s'est aussi rendu à Bonn le 19 décembre, afin de discuter, entre autres, des développements en Europe centrale et orientale avec les responsables de la Croix-Rouge allemande en RFA.

ROUMANIE

Depuis longtemps préoccupé par le nombre de demandes de réunions de familles restées sans réponse de la part des autorités roumaines, le CICR avait tenté d'engager le dialogue à ce sujet; une note par laquelle le CICR offrait ses bons offices à la Roumanie avait été transmise dans ce but en septembre 1988 (cf. précédent *Rapport annuel*). Aucun progrès formel n'a été enregistré en 1989, mais le CICR a tout de même pu agir dans un cas, en février: une douzaine de ressortissants roumains, réfugiés dans l'ambassade de Hongrie à Sofia, en Bulgarie, ont pu être transférés par l'Autriche en Hongrie, où ils avaient de la famille, grâce à la collaboration des Sociétés nationales de Bulgarie, d'Autriche et de Hongrie. Le CICR, agissant en tant qu'intermédiaire neutre, a fourni les titres de voyage et assuré les contacts, notamment avec l'Autriche et la Bulgarie.

Les choses ont pris un cours nouveau lorsqu'à la fin de l'année, le CICR a organisé une importante opération d'urgence pour venir en aide aux victimes des événements qui ont éclaté. Le 22 décembre, quelques heures après la chute du régime de N. Ceaușescu, une première équipe du

CICR est arrivée à l'aéroport de Bucarest où elle a pris en charge les quelque trois cents civils bloqués par les combats. Les délégués ont pu soigner des blessés et enregistrer les premiers détenus. Le lendemain, le CICR a lancé un appel à la radio, demandant à chacun de respecter les principes humanitaires de base et l'emblème de la croix rouge.

Tout en commençant à mettre sur pied l'action d'urgence, les délégués du CICR ont pris contact avec les nouvelles autorités pour présenter l'institution, son rôle et son mandat de protection et assistance. C'est ainsi que le 28 décembre, le chef de délégation a été reçu par le Premier ministre, M. Petre Roman, ainsi que par le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Cornielo Bogdan.

Des renforts en personnel et des dons en secours matériels et médicaux ont rapidement commencé à arriver à Budapest (Hongrie) et à Varna, en Bulgarie, où ont été installées des bases logistiques. Une vingtaine de Sociétés nationales ont participé à l'opération, qui a été coordonnée par le CICR avec la coopération de la Croix-Rouge roumaine et en liaison avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les Croix-Rouges des pays limitrophes ont été particulièrement actives. A partir du 25 décembre, la situation s'est stabilisée et le CICR a pu constater que la phase de première urgence était terminée. Il a alors tenté de canaliser la forte réponse populaire vers une aide plus ciblée et mieux adaptée aux réels besoins humanitaires de la Roumanie: à cette fin, il a lancé un appel pour une somme de 18 millions de francs suisses, après que la nature et le volume des secours à acheminer, ainsi que l'échelle des priorités avaient pu être déterminées, sur la base d'une évaluation faite sur le terrain par les équipes du CICR et des Sociétés nationales basées à Bucarest et le long des frontières bulgare et hongroise. A la fin de l'année, 4 500 tonnes de secours étaient arrivées sur place, en voie d'acheminement ou annoncées.

Sans discontinue, des convois chargés de matériel et de personnel Croix-Rouge ont gagné les villes roumaines pour approvisionner les hôpitaux et assister la population civile. Les principales destinations ont été, outre Bucarest, les villes de Timisoara, Brasov, Tîrgu-Mureş, Oradea, Arad, Sibiu, Craiova et Constanța. Les conditions de sécurité ont été précaires pendant les premiers jours de l'action, ce qui a amené le CICR à lancer des appels répétés pour le respect de l'emblème de la croix rouge. A Timisoara, un volontaire de la Croix-Rouge hongroise a été abattu à bout portant, alors qu'il accompagnait un convoi de secours. Le CICR a exprimé son indignation et exigé à nouveau que le personnel et les véhicules de la Croix-Rouge puissent accomplir leur tâche sans entrave.

A la suite de la chute du régime de N. Ceaușescu, les arrestations et redditions de membres de la «Securitate» (police de sécurité roumaine) et de tenants du régime se sont multipliées et le CICR a demandé instamment à la population d'éviter les exécutions sommaires et de respecter les règles de base du droit international humanitaire

pour la sauvegarde des civils et du personnel militaire ne prenant plus part aux combats. Les délégués du CICR ont aussi rapidement commencé à visiter, selon les critères habituels de l'institution, des personnes arrêtées et détenues en raison des événements. Quelques dizaines de détenus ont ainsi été vus pendant les tout premiers jours de l'action, surtout dans le but de sauvegarder la vie de ces personnes. Des visites plus formelles, à la suite d'autorisations données par les nouvelles autorités, ne devaient intervenir qu'au début de 1990.

A la fin de l'année, 34 délégués et 28 membres de Sociétés nationales travaillaient sur place, au sein de la délégation du CICR en Roumanie, alors qu'une importante équipe coordonnait les activités depuis le siège du CICR.

ROYAUME-UNI

Pour donner suite à la série de visites de lieux de détention d'Irlande du Nord effectuée en 1988 (*voir Rapport annuel précédent*), une équipe de deux délégués et un médecin a visité, du 1^{er} au 11 mai, le «Young Offenders' Centre» de Hydebank Wood et la prison de Maghaberry; les délégués du CICR ont ainsi rencontré quelque 400 détenus.

Par ailleurs, le délégué général a.i. a présenté des exposés en Irlande du Nord, à l'invitation de la Croix-Rouge britannique, du 27 février au 3 mars. A Londonderry, il a parlé devant des volontaires de la Croix-Rouge britannique qui avaient invité à leur réunion des représentants de la Croix-Rouge d'Irlande (comté du Donegal). Il a aussi présenté le CICR et ses activités devant des étudiants de l'Ulster University, à Jordanstown, près de Belfast, ainsi que devant ceux de la Queen's University de Belfast.

SAINT-SIÈGE

Lors de sa mission à Rome, en novembre, le président du CICR a été reçu en audience privée par Sa Sainteté le Pape Jean Paul II. Il a également été reçu par le secrétaire d'Etat du Saint-Siège, le cardinal Casaroli, ainsi que par le cardinal Etchegaray, président de Cor Unum, organe de coordination des organisations caritatives de l'Eglise catholique, avec lesquels il a évoqué diverses situations où le CICR est actif.

SUISSE

Outre plusieurs contacts avec les autorités fédérales, à Berne, comme avec des représentants de différents cantons, le président Sommaruga et plusieurs membres du Comité ont reçu, au siège du CICR, le président de la Confédération, M. Jean-Pascal Delamuraz (le 21 août), le Con-

seiller fédéral M. Flavio Cotti, chef du Département fédéral de l'Intérieur (le 22 septembre) et le Conseiller fédéral Kaspar Villiger, chef du Département militaire fédéral (le 13 novembre). Les gouvernements de plusieurs cantons ont aussi rendu visite au siège du CICR (Saint-Gall le 11 janvier, Neuchâtel le 13 janvier, Thurgovie le 8 février, Appenzell Rhodes-Extérieures le 3 mai et le Jura le 7 juillet).

TCHÉCOSLOVAQUIE

En mai, le vice-président du CICR, M. Aubert, a participé à la célébration du 70^e anniversaire de la Croix-Rouge nationale et assisté par la même occasion au 10^e congrès de celle-ci.

Le délégué général adjoint se trouvait de manière fortuite en mission à Prague au moment des événements qui ont amené au changement de gouvernement, du 19 au 24 novembre. A cette occasion, il a pris de nombreux contacts, tant avec la Société nationale qu'avec de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, et a discuté de divers projets de coopération dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et de la formation des membres de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

TURQUIE

A la suite de la VIII^e conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques, qui s'est tenue à Istanbul du 18 au 20 juillet (voir chapitre *Participation à des réunions de Sociétés nationales*), le président du CICR s'est rendu à Ankara, où il a été reçu par le vice-Premier ministre, M. Ali Bozer, et les ministres d'Etat MM. Inan et Konukman. Les entretiens ont notamment porté sur la question des Bulgares musulmans qui entraient alors massivement en Turquie et les problèmes humanitaires qui découlaient de cet exode. Le CICR a offert ses services dans le domaine spécifique des réunions de famille, mais aucune action relevant du mandat du CICR n'a finalement été requise par les autorités.

Par ailleurs, le CICR a continué de se préoccuper du sort des civils Kurdes originaires d'Irak, réfugiés dans le sud-est de la Turquie depuis 1988 et internés dans des camps (voir *Rapport annuel précédent*). C'est ainsi que le délégué général a.i., en visite à Ankara en février, a pu se rendre dans l'est du pays et visiter deux camps, dont une partie de l'assistance était assurée par le Croissant-Rouge turc. Une intoxication alimentaire dans le camp de Mardin, en juin, a motivé une offre d'aide du CICR qui a été déclinée par les autorités.

Tous ces problèmes humanitaires ont été à plusieurs reprises discutés avec les responsables du Croissant-Rouge turc,

notamment lors d'une visite du délégué général et de son adjoint à Ankara, fin juin. Le CICR a aussi rappelé à diverses occasions qu'il était disponible pour agir en relation avec la situation interne en Turquie (notamment pour effectuer des visites aux personnes détenues).

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

1989 a vu le CICR développer des activités dans divers domaines. C'est ainsi qu'une délégation du CICR s'est rendue en mai en Géorgie soviétique, pour effectuer une expertise médicale à la demande de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS. Cette mission avait pour but de conseiller les médecins soviétiques quant au traitement à appliquer aux victimes des émeutes qui se sont déroulées au début avril dans la capitale géorgienne, Tbilissi, et au cours desquelles des gaz avaient été utilisés contre les manifestants. La mission du CICR, composée de deux experts suisses (un neurologue et un toxicologue), ainsi que d'un délégué et d'un médecin, a examiné les quelque 300 patients hospitalisés pour des troubles neurologiques consécutifs à l'inhalation de gaz lors des émeutes. Les conclusions des experts du CICR ont été analysées avec les médecins géorgiens en vue de l'établissement d'un diagnostic et du choix d'un traitement approprié. Le rapport du CICR, contenant des recommandations pratiques, a été adressé à la Société nationale pour transmission aux autorités médicales de Géorgie.

En avril, le chef de l'Agence centrale de recherches (ACR) et son adjoint ont participé à un séminaire, à Erevan, en Arménie soviétique; ce séminaire était organisé conjointement par la Ligue et l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et portait sur les problèmes d'Agence rencontrés à la suite du séisme qui a affecté l'Arménie en 1988. L'objectif de ce séminaire était d'examiner comment l'Alliance s'était organisée pour faire face à ses activités Agence dans ce contexte, et de voir si, à la lumière de l'expérience vécue, les lignes directrices en matière d'Agence adoptées récemment, conjointement par le CICR, la Ligue et des représentants de certaines Sociétés nationales, pouvaient être enrichies de certaines propositions soviétiques. Le séminaire a notamment permis de démontrer l'utilité de la formation dispensée, au siège de l'ACR à Genève, aux responsables Agence de certaines Sociétés nationales. La personne désignée pour devenir le nouveau chef du bureau Agence de la Société nationale soviétique avait en effet suivi une telle formation à Genève, et a été dépêchée à Erevan au lendemain du séisme.

Dans le domaine de l'ACR également, mais concernant plus particulièrement le Service international de recherches établi à Arolsen (RFA) (voir aussi encadré page 107), il convient de signaler que, pour la première fois depuis la

fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement soviétique a ouvert ses archives centrales au CICR et au Service international de recherches (SIR) d'Arolsen (RFA), rendant accessibles de nouveaux renseignements sur les victimes de la persécution nazie dans le camp de concentration d'Auschwitz. Une délégation du CICR et du SIR s'est rendue en septembre à Moscou où elle a eu accès à 46 «registres mortuaires», contenant les noms d'un peu moins de 74 000 personnes décédées à Auschwitz. Deux spécialistes du SIR sont retournés dans la capitale soviétique en octobre et novembre pour y microfilmer les documents. Le CICR a également obtenu les fichiers du camp d'Auschwitz contenant les noms de quelque 130 000 personnes astreintes au travail obligatoire à l'extérieur du camp pour l'industrie allemande de l'époque. Le CICR avait été informé en 1964 déjà que les «registres mortuaires», trouvés lors de la libération du camp par les forces soviétiques, étaient gardés à Moscou, et il n'avait cessé de faire des démarches pour y avoir accès.

Au delà des milliers de cas qui pourront être résolus grâce aux listes obtenues, le CICR et le SIR ont bon espoir, suite aux assurances reçues de la part des autorités soviétiques, d'avoir accès aux documents relatifs à d'autres camps de concentration libérés par les troupes soviétiques.

Du 23 au 25 août, le directeur des Opérations, accompagné des délégués généraux pour l'Europe et pour l'Asie, a séjourné à Moscou afin de procéder à un échange de vues approfondi au ministère des Affaires étrangères. Ils ont notamment été reçus par M. Komplektov, vice-ministre des Affaires étrangères, avec lequel ils ont évoqué de nombreux sujets opérationnels d'intérêt commun. La discussion a aussi porté sur les Protocoles additionnels, que l'URSS venait de ratifier.

De passage à Moscou à fin novembre, la vice-présidente du CICR, Mme Bindschedler, a rencontré le président de l'Alliance, le Dr. Venedikov.

YUGOSLAVIE

Pendant les premiers mois de l'année, le CICR a maintenu le dialogue avec les responsables de la Société nationale et le représentant permanent de la Yougoslavie à Genève à propos de la situation dans la province du Kosovo et de la détention pour raisons de sécurité, dans cette province mais aussi dans l'ensemble du pays. Du 12 au 15 juin, le délégué général a.i. a effectué une mission à Belgrade pour y participer à un cours de formation organisé par la Croix-Rouge yougoslave. A cette occasion, il a pu s'entretenir de la situation au Kosovo et de la détention politique avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du gouvernement de la République socialiste de Serbie, ainsi qu'avec le Président et le Secrétaire du Comité de coordination de l'Alliance socialiste pour les relations entre les peuples. La disponibilité du CICR pour visiter les prisons yougoslaves a été plus particulièrement discutée avec le chef de cabinet du secrétaire fédéral à la Justice, qui a annoncé que le gouvernement fédéral yougoslave donnait son accord de principe pour des visites du CICR aux détenus condamnés pour des raisons politiques ou de sécurité, notamment en relation avec la situation prévalant au Kosovo. Le 14 août, le CICR a remis officiellement son offre de services pour visiter les personnes arrêtées en raison des événements. Le dialogue s'est ensuite poursuivi jusqu'à la fin de l'année et devait déboucher sur une série de visites aux détenus condamnés, effectuée pendant le premier semestre de 1990.

En septembre, par ailleurs, le président du CICR s'est rendu à Belgrade pour assister au Neuvième Sommet des pays non-alignés. A cette occasion, il a été reçu à la présidence fédérale yougoslave et a eu des entretiens avec le ministre fédéral des Affaires étrangères et avec le ministre fédéral de la Justice. Il a également rendu une visite au siège de la Société nationale où il a été reçu par la présidente de la Croix-Rouge de Yougoslavie.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1989

EUROPE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical (Fr.s.)	Total (Fr.s.)
		(Tonnes)	(Fr.s.)		
Roumanie	Population civile, hôpitaux et Société nationale	5 580	15 456 707	6 323 189	21 779 896



Assistance médicale à un hôpital de Bucarest (Roumanie)

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES À AROLSEN

Le Service international de recherches (SIR), établi à Arolsen (République fédérale d'Allemagne), a continué de recevoir un nombre toujours croissant de demandes d'attestations de la part d'anciens persécutés civils du régime national-socialiste. Cet étonnant développement que connaît le SIR depuis 1986 est principalement lié à deux raisons: l'âge moyen des anciens persécutés, nombreux à être concernés par la possibilité de toucher une pension, et, surtout, le déblocage de nouveaux fonds et l'élargissement des catégories de bénéficiaires. Ainsi, d'anciens persécutés se voient seulement maintenant en mesure de faire valoir leurs droits.

Pour faire face à cette surcharge de travail, le SIR a dû renforcer encore ses effectifs: 42 nouveaux collaborateurs ont été engagés en 1989 dans le cadre d'une troisième attribution de postes supplémentaires. Les employés du SIR, au nombre de 330, travaillent sous la direction et l'administration du CICR. Les mandats pour l'exécution du travail sont stipulés dans les accords de Bonn de 1955. La fonction d'autorité de contrôle est exercée par la Commission internationale pour le SIR (CISIR), qui regroupe les représentants de la Belgique, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grèce, d'Israël, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Aux termes de ces accords, la République fédérale d'Allemagne assure les crédits nécessaires à la poursuite des travaux.

Les résultats des activités du SIR en 1989 se résument ainsi (*entre parenthèses, les chiffres correspondants pour 1988*):

- 110 314 (95 128) demandes de 39 pays ont été enregistrées: elles concernent 103 247 (88 162) personnes sollicitant une attestation de détention, de travaux forcés ou de séjour en camp de personnes déplacées;
- dans le cadre du traitement interne des cas, le personnel du SIR a procédé à 533 029 vérifications dans 29 unités documentaires différentes;
- au total, 131 577 (105 071) réponses résultant du traitement des cas ont été envoyées aux requérants. Grâce à l'obtention de postes supplémentaires d'emploi, il s'agit là d'un résultat positif non négligeable: en effet, par rapport à l'année précédente, le SIR a pu augmenter de plus de 25% le nombre de ses réponses;
- il n'en demeure pas moins qu'à fin 1989, un solde de 106 254 (73 010) cas demeurés sans réponse a dû être reporté à 1990.

L'accroissement des demandes n'a donc malheureusement pas pu être résorbé, malgré le personnel supplémentaire, du fait, d'une part, que ces collaborateurs n'ont été engagés qu'à partir du deuxième semestre, et, d'autre part, qu'il leur faut une période d'apprentissage.

Signalons enfin que les travaux d'archivage ont également bien avancé: 191,7 mètres linéaires de documents sur la persécution national-socialiste de personnes civiles ont été acquis auprès de divers organismes. En outre, 46 registres mortuaires du camp de concentration d'Auschwitz, contenant plus de 70 000 noms de détenus décédés, ont été filmés à Moscou. Grâce à l'exploitation de l'ensemble de ces nouveaux documents, quelque 470 000 demandeurs peuvent enfin disposer d'une pièce justificative.

SECOURS ACHEMINÉS PAR LE CICR EN 1989
 (Répartition géographique par pays bénéficiaires)
(Selon date d'entrée en stock sur le terrain des marchandises)

PAYS	DONS EN NATURE			ACHATS PAR LE CICR			TOTAL ACHEMINÉ	
	SECOURS		MÉDICAL	SECOURS		MÉDICAL	(Tonnes)	(Fr.s.)
	(Tonnes)	(Fr.s.)	(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	(Tonnes)	(Fr.s.)	
AFRIQUE	11 985	16 154 684	913 761	17 341	14 734 887	2 776 533	29 326	34 579 865
Afrique du Sud	23	90 665	—	163	317 527	—	186	408 192
Angola	4 178	4 297 303	1 540	3 090	2 684 116	306 516	7 268	7 289 475
Angola (Sud-Est)	24	95 755	3 458	13	65 849	102 675	37	267 737
Bénin	—	—	—	27	31 144	8 366	27	39 510
Burundi	—	—	—	103	90 212	—	103	90 212
Ethiopie	—	—	—	—	4 802	70 553	—	75 355
Ethiopie (Tigré et Erythrée, via Soudan)	36	319 513	209 684	—	—	128 018	36	657 215
Gambie	—	—	1 848	2	9 977	2 436	2	14 261
Liberia	—	—	1 848	—	—	2 448	—	4 296
Mozambique	966	848 967	—	15	155 440	380 317	981	1 384 724
Namibie	—	—	—	40	50 251	—	40	50 251
Ouganda	160	828 014	—	908	1 171 731	144 298	1 068	2 144 043
Sénégal	361	708 257	—	8	168 942	3 684	369	880 883
Somalie	28	127 285	580 270	27	70 459	167 563	55	945 577
Soudan	4 255	4 380 848	59 328	4 294	3 158 833	472 204	8 549	8 071 213
Soudan (conflit au Sud-Soudan, via Kenya)	1 943	4 315 029	55 785	8 438	6 464 074	748 094	10 381	11 582 982
Tchad	—	—	—	1	1 205	105 431	1	106 636
Togo	—	—	—	—	1 179	17 024	—	18 203
Zaïre	—	—	—	27	46 733	6 568	27	53 301
Zambie	8	89 279	—	55	155 244	7 569	63	252 092
Zimbabwe	3	53 769	—	130	87 169	102 769	133	243 707
AMÉRIQUE LATINE	985	3 535 705	33 770	632	1 320 382	716 712	1 617	5 606 569
Chili	200	871 171	—	130	237 364	44 268	330	1 152 803
Colombie	—	—	—	—	2 787	11 987	—	14 774
El Salvador	2	15 000	31 250	13	109 899	405 590	15	561 739
Haïti	—	—	—	—	—	4 301	—	4 301
Honduras	18	64 123	—	5	61 506	1 775	23	127 404
Nicaragua	688	1 510 342	—	419	802 728	178 915	1 107	2 491 985
Paraguay	40	470 667	—	—	—	—	40	470 667
Pérou	37	604 402	2 520	64	103 723	69 876	101	780 521
Surinam	—	—	—	1	2 375	—	1	2 375
ASIE	—	—	74 889	920	1 287 360	6 528 281	920	7 890 530
Afghanistan	—	—	9 309	79	609 085	1 688 514	79	2 306 908
Cambodge	—	—	—	—	1 114	787 267	—	788 381
Indonésie	—	—	—	1	4 974	—	1	4 974
Indonésie (conflit à Timor-Est)	—	—	—	5	5 674	3 915	5	9 589
Myanmar (ex-Birmanie)	—	—	—	—	—	180 314	—	180 314
Pakistan (conflit en Afghanistan)	—	—	—	210	250 789	2 543 182	210	2 793 971
Philippines	—	—	—	615	342 479	455 207	615	797 686
Sri Lanka	—	—	—	—	—	8 509	—	8 509
Thaïlande (conflit au Cambodge)	—	—	65 580	10	73 245	674 756	10	813 581
Viet Nam	—	—	—	—	—	186 617	—	186 617
EUROPE (Roumanie)	5 712	16 236 815	6 198 760	—	—	124 595	5 712	22 560 170
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	1 675	1 697 260	572 107	4 300	9 365 227	1 832 364	5 975	13 466 958
Irak	4	42 970	—	86	1 681 381	64 614	90	1 788 965
Iran	—	—	—	—	—	25	—	25
Israël et territoires occupés	9	197 068	—	311	2 065 438	149 997	320	2 412 503
Jordanie	—	—	—	1	26 668	—	1	26 668
Liban	1 582	1 249 453	561 406	3 899	5 506 880	1 583 417	5 481	8 901 156
Mauritanie	—	—	—	3	84 860	13 220	3	98 080
Syrie	80	207 769	—	—	—	9 829	80	217 598
Yémen du Nord	—	—	10 701	—	—	11 262	—	21 963
TOTAL GÉNÉRAL	20 357	37 624 464	7 793 287	23 193	26 707 856	11 978 485	43 550	84 104 092

DONS EN NATURE REÇUS ET ACHATS EFFECTUÉS PAR LE CICR EN 1989
 (Répartition par origine dons et achats)
(Selon date d'entrée en stock sur le terrain des marchandises)

DONATEURS	Vivres et semences (Tonnes)	Couvertures (Pièces)	Tentes (Pièces)	Assortiments de cuisine (Pièces)	Vêtements (Tonnes)	Autres secours (Tonnes)	TOTAL SECOURS (Fr.s.)	MÉDICAL (Fr.s.)	GRAND TOTAL (Fr.s.)
SOCIÉTÉS NATIONALES	4 212	248 894	315	2 900	2 002,3	71,0	22 302 156	7 776 301	30 078 457
Allemagne (Rép. dém.)	363	5 000	—	—	100,0	—	1 176 000	—	1 176 000
Allemagne (Rép. féd. d')	—	—	—	—	—	21,5	510 000	205 160	715 160
Australie	—	—	—	—	—	—	—	65 580	65 580
Autriche	1 425	—	—	—	—	—	2 850 000	829 315	3 679 315
Belgique	325	—	—	—	50,0	—	850 000	204 409	1 054 409
Bulgarie	6	675	—	—	—	—	20 588	264 706	285 294
Danemark	—	53 550	—	—	107,4	—	1 028 586	702 147	1 730 733
Espagne	—	1 000	10	—	—	0,1	15 000	13 465	28 465
Finlande	350	34 630	100	—	—	—	1 738 051	1 181 506	2 919 557
France	20	2 400	—	—	5,0	—	81 156	—	81 156
Hongrie	680	—	—	—	1 403,0	—	6 972 000	—	6 972 000
Islande	—	—	—	—	11,9	—	64 252	—	64 252
Italie	—	5 964	—	—	5,6	4,5	247 343	645 226	892 569
Japon	—	—	—	—	—	—	—	549 248	549 248
Norvège	50	—	—	—	—	2,0	226 762	1 501 659	1 728 421
Nouvelle-Zélande	—	—	—	—	1,7	—	315 000	—	315 000
Pays-Bas	—	24 750	150	1 000	—	10,4	323 253	708 162	1 031 415
Pologne	30	1 600	—	—	55,5	10,4	328 572	36 200	364 772
Royaume-Uni	5	52 000	—	—	—	—	553 399	188 385	741 784
Suède	—	16 005	—	—	183,2	19,9	1 959 162	292 518	2 251 680
Suisse	78	35 760	55	1 900	70,0	—	1 250 932	174 940	1 425 872
Tchécoslovaquie	48	11 500	—	—	3,0	—	200 010	—	200 010
Turquie	—	3 000	—	—	—	—	62 609	213 675	276 284
URSS	485	—	—	—	4,0	2,0	1 001 000	—	1 001 000
Yougoslavie	347	—	—	—	—	—	505 208	—	505 208
Autres Croix-Rouges ¹	—	1 060	—	—	2,0	0,2	23 273	—	23 273
GOUVERNEMENTS	3 978	126 200	80	—	—	265,1	7 449 066	12 686	7 461 752
Allemagne (Rép. féd. d')	441	49 200	—	—	—	183,0	2 978 496	—	2 978 496
Danemark	59	43 000	80	—	—	40,2	571 043	—	571 043
Etats-Unis d'Amérique	3 243	—	—	—	—	7,8	1 615 088	—	1 615 088
Finlande	45	34 000	—	—	—	30,0	1 066 623	—	1 066 623
Mexique	—	—	—	—	—	—	—	12 686	12 686
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	4,1	26 518	—	26 518
Suisse	190	—	—	—	—	—	1 191 298	—	1 191 298
DIVERS DONATEURS	9 208	5 000	200	—	—	21,9	7 873 242	4 300	7 877 542
Communauté européenne	7 645	5 000	—	—	—	10,4	7 172 213	—	7 172 213
Nations Unies (PAM, HCR,...) ...	1 415	—	—	—	—	3,2	523 921	—	523 921
Autres donateurs	148	—	200	—	—	8,3	177 108	4 300	181 408
TOTAL DONATIONS	17 398	380 094	595	2 900	2 002,3	358,0	37 624 464	7 793 287	45 417 751
ACHATS CICR (sans affectation spécifique)	1 548	112 018	332	5 550	55,9	945,0	10 001 377	11 978 485	21 979 862
ACHATS CICR (avec affectation spécifique)	19 743	150 340	700	3 062	—	244,8	16 706 479	—	16 706 479
TOTAL ACHATS CICR	21 291	262 358	1 032	8 612	55,9	1 189,8	26 707 856	11 978 485	38 686 341
TOTAL GÉNÉRAL	38 689²	642 452	1 627	11 512	2 058,2	1 547,8	64 332 320	19 771 772	84 104 092

Remarque: Les ambulances sont comprises dans «secours» et non dans «médical».

¹ Sociétés nationales dont la contribution est inférieure à Fr.s. 20 000.

² Dont 1 831 tonnes de semences.

RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CICR

en liaison directe avec Genève
(Situation au 31 décembre 1989)

DISPATCH CENTRE

PC MAIL BOX	TELEX	FAX
RADIO HBC-88		

AMÉRIQUES

NEW YORK	PC/FAX
● MANAGUA HTCR-88	TELEX/RADIO/FAX
● SAN SALVADOR HUSR-2	TELEX/RADIO/FAX
BOGOTA HJC-88	TELEX/RADIO
● LIMA	PC/RADIO
SANTIAGO	PC
SAN JOSE	TELEX/FAX
PORT-AU-PRINCE HHCR	RADIO
BUENOS AIRES	TELEX
GUATEMALA CITY	TELEX/FAX
PANAMA-CITY	FAX
TEGUCIGALPA	TELEX/FAX

AFRIQUE

■ NIAMEY 5UV-222	● WINDHOEK ZRL-230
RADIO	TELEX/RADIO/FAX
■ N'DJAMENA TTR-88	● MAPUTO C8Z-650
RADIO	TELEX/RADIO/FAX
KINSHASA 9TO-20	HARARE Z2C-88
RADIO	TELEX/RADIO/FAX
LOMÉ 5VR-88	● NAIROBI 5ZR-88
RADIO	TELEX/RADIO/FAX
● LUANDA D2N77LD	NAIROBI Régional
TELEX/RADIO	TELEX/FAX
● KAMPALA 5XR-88	● ADDIS-ABEBA ETC-88
TELEX/RADIO/FAX	TELEX/RADIO/FAX
■ PRETORIA ZSH-880	● MOGADISHU 6OA-88
TELEX/RADIO/FAX	TELEX/RADIO
DAKAR	● KHARTOUM 6TR-88
TELEX/FAX	RADIO
NOUAKCHOTT	LAGOS
TELEX/RADIO/FAX	TELEX/FAX

Réseaux

● Délégations ayant un réseau *local* (HF ou VHF), y compris les sous-délégations, les véhicules, les avions et les émetteurs-récepteurs portables.

■ Délégations ayant un réseau *régional*
(Ces deux types de réseaux utilisent les systèmes de phonie (SSB) ou automatique (ARQ).)

Au 31.12.89, le CICR possédait au total 1 726 émetteurs/récepteurs radio, dont 1 407 étaient utilisés sur le terrain (439 HF et 968 VHF).

En 1989, 38 000 messages radio ont été échangés entre

MOYEN-ORIENT

TUNIS
TELEX
■ AMMAN JYL-88
RADIO/FAX
● BEYROUTH ODR-88
TELEX/RADIO
■ DAMAS YKR-88
RADIO
■ LE CAIRE SUR-88
RADIO
TEHERAN EPR-88
TELEX/RADIO
TEL AVIV
TELEX/FAX
JERUSALEM
RADIO/FAX
BAGDAD
TELEX/FAX

ASIE

● BANGKOK HSR-50
TELEX/RADIO/FAX
● MANILLE 4GR-21
TELEX/RADIO/FAX
DJAKARTA
TELEX/FAX
NEW DELHI
TELEX/FAX
● PESHAWAR ARH-252
TELEX/RADIO
HONG KONG
TELEX/FAX
● KABOUL
TELEX/RADIO
COLOMBO
TELEX/FAX
TOKYO
TELEX/FAX
SINGAPOUR
TELEX/FAX
YANGOON
TELEX/FAX

le siège du CICR et les délégations, ainsi que 67 000 entre l'ensemble des délégations, sous-délégations et bureaux. Le trafic général traité au Dispatch Centre, tous moyens confondus, a représenté 110 000 messages.